

Mardi 21 novembre 2023

Au Salon des Maires et des collectivités locales, le Cerema et l'UTP consolident leur collaboration historique par une convention de partenariat

Le Cerema et l'UTP, un partenariat historique

Etablissement public de référence en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique, le Cerema apporte aux acteurs nationaux et locaux, Etat, collectivités et opérateurs économiques, une expertise reconnue dans de nombreux domaines, notamment celui des mobilités. L'UTP est l'organisation professionnelle qui regroupe les entreprises du transport public urbain, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructures en France.

Par cette convention, l'UTP et le Cerema souhaitent entériner leur collaboration de longue date et renforcer les échanges sur le sujet des mobilités collectives. Ce secteur fait face aujourd'hui à de grandes transitions : écologiques, économiques, numériques... il est essentiel de mobiliser ces expertises reconnues pour réfléchir aux implications futures et positionner les transports publics comme une solution pour la transition écologique.

Des projets communs

La convention de partenariat signée ce 21 novembre, précise les différentes actions qui seront poursuivies : la réalisation d'études communes, l'animation de communautés professionnelles, l'organisation d'événements comme les Journées européennes de la mobilité de Strasbourg ou de journées techniques, le développement d'actions de formation, etc.

Elle s'inscrit dans le cadre des missions respectives de l'UTP et du Cerema et porte notamment sur les domaines et sujets de préoccupation que rencontrent l'UTP et ses adhérents d'une part, le Cerema et ses collectivités adhérentes d'autre part :

- Transports collectifs, pôles d'échanges et intermodalité, transition énergétique
- Mobilité augmentée par association de services (MaaS) et connaissance des services de mobilité
- Partage de la voirie
- Services de mobilité partagée
- Mobilité autonome et connectée
- Tarification et financement des réseaux de transport et de la mobilité

France 2030

Le Cerema est également membre associé du projet porté par l'UTP dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » de France 2030. Le Cerema participera à la conception de formations pour le volet « excellence académique » et participera à la diffusion de ces expertises.

Pour Marie-Claude Jarrot, présidente du Cerema, « La décarbonation des mobilités est l'un des leviers incontournables de la planification écologique dans les territoires. Le Cerema appuie tous les acteurs publics dans la poursuite volontariste du développement des mobilités collectives et ferroviaires. Au regard des travaux conjoints déjà menés, c'est tout naturellement que nous formalisons aujourd'hui notre partenariat avec l'UTP, afin d'amplifier notre action commune pour le développement des innovations, le renforcement de l'expertise et des compétences collectives et l'accompagnement du passage à l'action dans les territoires. »

Pour Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, « Cette convention vient renforcer une collaboration déjà effective et permet de nous projeter ensemble sur des sujets d'avenir. Le plan de développement des cars express va nous occuper en premier lieu avec la création d'un guide pratique notamment, et plus largement, cette convention permet de mobiliser l'expertise reconnue du Cerema et l'expérience de l'UTP pour servir l'objectif commun de décarboner nos mobilités. »

CONTACTS PRESSE

Cerema : Marina LOUVET : presse@cerema.fr - 06 22 34 88 27

UTP : Juliette FRAILE, directrice de la communication : jfraile@utp.fr - 06 37 34 53 54